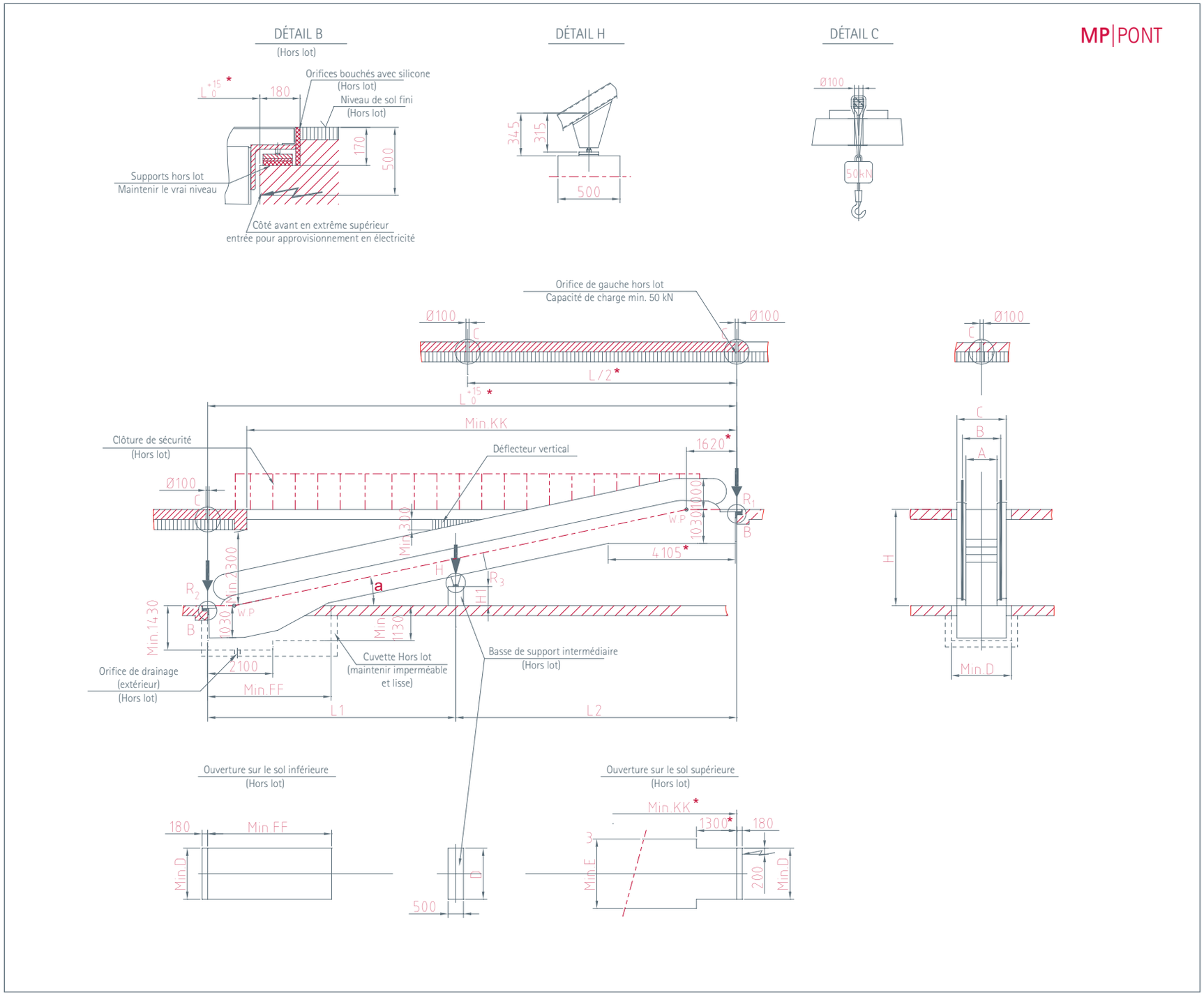

NOTES:

1. La hauteur sur le niveau de la mer du lieu de l'escalier ne doit pas dépasser 1000 m. En cas de doute, contactez MP.
2. Si une des situations suivantes se produit, les dimensions marquées avec * s'agrandiront de 500 mm:
   (1) Double actionnement.
   (3) VVVF.
   (3) 220V et la puissance supérieure dépasse 7,5 kW.
3. Le client doit fournir la base de support intermédiaire, qui peut être fabriquée avec du Béton renforcé ou une structure métallique dans la position correcte au cas où la distance horizontale L dépasse 15 m.
4. Les conditions des connexions du bâtiment et les escaliers doivent être conformes aux normes nationales (EN 115-1:2008+A1:2010). En cas de doute, contactez MP.